



Le 30 juin 2014

Protocole 2013/2015 CSP du 24 juin 2014

En introduction de la séance le Secrétariat Général a fait un point de l'état d'avancement des mesures sociales et a confirmé aux autres signataires les avancées significatives et les garanties de mise en paiement sur le salaire d'octobre, obtenues par FO dans le cadre de la conciliation de la veille au ministère.

FO syndicat LIBRE et INDÉPENDANT de toute organisation ou parti politique fait clairement et systématiquement sa priorité de la défense des intérêts des personnels.

Point d'information sur les réorganisations

DSAC

Les délégations qui ne fermeront qu'après le départ VOLONTAIRE du dernier agent ont toutes été transformées en antennes et les textes ont été publiés. Sur les 118 agents actuellement présents dans les antennes, 32 ont été mutés lors des deux dernières CAP, sont partis en retraite ou ont été transférés dans des services DGAC co-implantés sur le site de l'antenne. FO a insisté sur sa demande d'élaboration et de communication des organigrammes cibles des DSAC-IR. Ils seront présentés très prochainement aux organisations syndicales. **FO a toujours défendu l'élaboration d'un plan d'affectation à l'équivalent de celui produit pour les contrôleurs d'aérodromes et persiste dans sa demande !**

DSNA

- Aérodromes

A l'initiative de FO, la mise en place du plan d'affectation des contrôleurs des aérodromes qui fermeront sera bientôt finalisé ! Vu les contraintes imposées aux agents, il était impensable de se satisfaire de la situation et des difficultés qu'elle aurait généré pour nos collègues. FO s'est largement impliqué dans la défense des intérêts collectifs et individuels de TOUS

- Information Aéronautique et BRIA (...et BTIV !)

FO a dénoncé la méthode de l'administration qui n'a su que générer de l'angoisse et de la frustration parmi l'ensemble des personnels des BRIA, y compris, et c'est un comble, au sein des services qui doivent être maintenus ! **FO souhaite que soit enclenché un**

FO a dénoncé les projets de réorganisation des DSAC-IR qui ne regroupent pas les effectifs des délégations au siège mais tendent tout simplement à supprimer ces effectifs !! FO s'oppose à la fermeture des guichets Licence dans les DSAC-IR et dans les délégations qui ne fermeront pas !!

Par précaution et afin que les choses soient CLAIRES pour tous les agents concernés (malgré la désinformation menée par certains), **FO a rappelé le principe de la « non mobilité géographique imposée ».** Le Directeur Général a confirmé qu'aucune forme de pression ne devait être exercée sur les agents.

les agents sans oublier le cas des chefs CA qui n'ont pas encore trouvé d'issue satisfaisante.

Nous remercions la DSNA de sa coopération et de la prise en compte des différentes problématiques. **Nous pouvons dire aujourd'hui que pour chaque cas, la meilleure des solutions a été étudiée et finalement mise en œuvre**

processus par étapes successives qui permet d'adapter les ressources techniques et surtout humaines à l'évolution de la situation. La réorganisation (qui sera longue et se poursuivra nécessairement au-delà du protocole en cours) doit



se construire de façon pratique et moins dogmatique, en y associant les personnels et non pas en les y contraignant ! Si les personnels obtiennent la visibilité et les garanties nécessaires et partagent les objectifs, nous pouvons espérer mettre en œuvre une stratégie « gagnant-gagnant » mais attention au « quick-win » qui pourrait devenir du « long-lose » dans la durée !!

FO, alerté par les personnels des BTIV, a fait remarquer que l'administration n'avait pas souhaité inclure ces services dans le projet de réorganisation de

l'Information Aéronautique et que par conséquent toute nouvelle intention d'élargir le périmètre devrait se traduire par une discussion préalable associant les personnels des services concernés. **FO a dénoncé la méthode consistant à imposer la prise en charge de certaines tâches des BRIA par les BTIV !**

La perspective d'une information aéronautique intégrée incluant les activités du BNI doit commencer à être réfléchie afin de ne pas franchir cette étape dans la même urgence qu'aujourd'hui pour les BRIA.

- **Le texte de la PRC devrait être publié dans les plus brefs délais.** Afin de permettre aux agents (qui le SOUHAITERAIENT pour des raisons sociales ou familiales) de rejoindre leurs nouvelles affectations dès cet été sans avoir à en supporter l'ensemble des frais, **FO a demandé à l'administration d'étudier la possibilité d'un paiement de la PRC sous forme d'avance.**

Informations diverses

- **Les GT « Filière Enquêteur BEA » et « Examen des possibilités d'accès au corps des TSEEAC pour les administratifs sur des fonctions de surveillance »** seront lancés dès la rentrée de septembre.
- **Le dispositif de titularisation « Sauvadet »** pour les agents non-titulaires a été débloqué en réunion interministérielle vendredi 20 juin suite au préavis de grève de FO. Le décret d'application sera examiné lors du CTM de juillet ou de septembre pour une mise en œuvre à la DGAC au plus tôt.
- **Mobilité agents contractuels :** à la demande de FO, une première campagne de mobilité sera organisée dans le courant de l'automne. Une information sera réalisée vers les agents concernés.
- **Emplois fonctionnels RTAC et CTAC**
FO a demandé la rétroactivité de nomination correspondant aux quotas supplémentaires prévus pour l'année 2013. Le SG a accédé à notre demande et a validé la mesure concernant les emplois RTAC (les textes étant du niveau ministériel, cela ne posera pas de problème).
Pour les emplois CTAC, le SG a déclaré qu'il défendra la demande de FO mais qu'il devra négocier et faire valider la mesure en interministériel.

FO a rappelé le « bleuissement » des mesures, l'engagement au respect des dates de mise en œuvre par les ministères concernés et la détermination de FO et des agents de la DGAC à voir les mesures aboutir comme prévu dans le protocole !!

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

☎ :

Portable :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :

SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

33704 MERIGNAC CEDEX

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

www.fodgac.fr/fr/adhesion/

Contacts SNNA-FO : Laurent NOTEBAERT - Eric LALLIS - Vincent BACHELIER - Thierry MOROT

